



ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia

Espace Caraïbes | 2015

Fort-de-France – Nouvel Hôtel de Police

Opération préventive de fouille (2015)

Mylène Navetat et Antoine Nadeau



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/30631>

ISSN : 2114-0502

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Mylène Navetat, Antoine Nadeau, « Fort-de-France – Nouvel Hôtel de Police » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Espace Caraïbes, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 15 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/30631>

Ce document a été généré automatiquement le 15 décembre 2020.

© ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

Fort-de-France – Nouvel Hôtel de Police

Opération préventive de fouille (2015)

Mylène Navetat et Antoine Nadeau

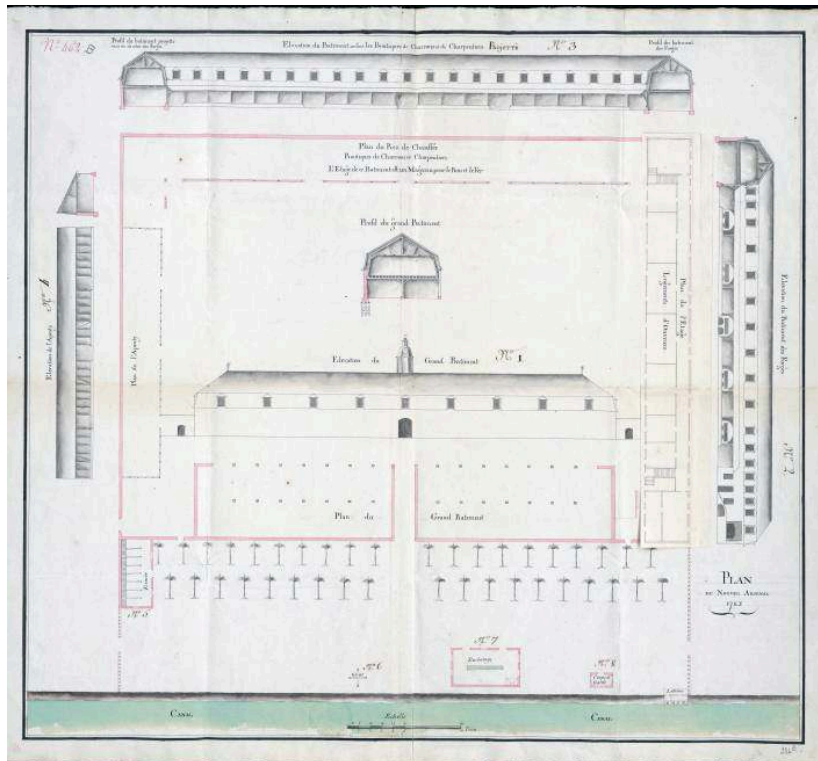
NOTE DE L'ÉDITEUR

Organisme porteur de l'opération : Éveha

- 1 Les résultats du diagnostic archéologique réalisé par l'Inrap en 2014 ont donné lieu à une prescription de fouille préventive sur le site du Nouvel Hôtel de Police de Fort-de-France qui a porté sur une superficie de 5 735 m², comprenant les parcelles AR216, 225 et 226. En tenant compte des bermes de sécurité conservées aux abords de cet espace (près de la voirie et des bâtiments mitoyens), l'emprise décapée a atteint une surface de 4 450 m², soit près de 80 % de la zone prescrite.
- 2 Le site est localisé dans le centre-ville, au sein d'un îlot urbain délimité par le boulevard Charles-de-Gaulle au nord-est, la rue de la Redoute de Matouba au sud-est, la rue Jacques-Cazotte au sud-ouest et la rue Félix-Éboué au nord-ouest. Cet îlot se trouve à quelques mètres au nord de la place de la Savane, laquelle borde le Fort Saint-Louis bâti sur un éperon rocheux formant une avancée de 300 m dans la baie.
- 3 L'étude géomorphologique s'appuie sur une stratigraphie relativement puissante se rapportant à la fois au terrain naturel et à l'aménagement de ce secteur. Le quartier a été fondé sur des terrains en cours d'assèchement correspondant à d'anciennes mangroves. On observe la présence d'une formation littorale liée à un phénomène de submersion de la frange côtière. Sa datation est malheureusement impossible et son origine (tsunami, tempête ou ouragan) reste hypothétique, la Martinique se trouvant en effet sur un point chaud, en bordure d'un arc volcanique et sismique actif et dans une zone à instabilité climatique forte (Zone Intertropicale de Convergence).
- 4 La recherche en archives documente les différentes occupations du site. De nombreux plans figurent par exemple l'évolution de ce quartier : le développement des premières

propriétés civiles, les installations militaires liées à la mise en place d'un arsenal à partir de 1782 (fig. 1) et leur transformation en caserne d'artillerie vers 1820. Les photographies aériennes témoignent ensuite de la transformation du site au cours du XXe s.

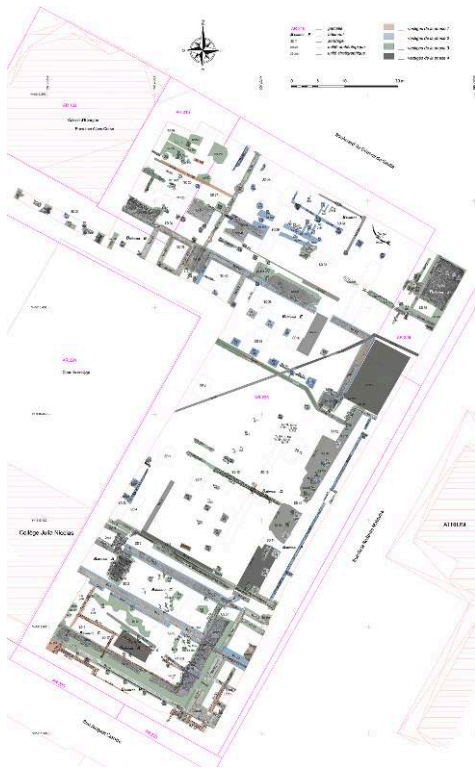
Fig. 1 – Grandcour, plan du nouvel arsenal (1783)



FR ANOM 13DFC386B

- 5 L'opération s'est déroulée du 20 avril au 10 juillet 2015, soit sur une durée de douze semaines. L'équipe était composée de neuf personnes issues des sociétés Éveha et Hadès.
- 6 Comme lors du diagnostic, la nappe phréatique a été rencontrée assez rapidement, à une cinquantaine de centimètres sous le sol actuel. La présence de cette eau a nécessité une adaptation des techniques de fouille et la mise en place d'un système d'évacuation efficace. Cette contrainte a constitué l'une des difficultés majeures de cette opération.
- 7 Celle-ci a livré près de 450 structures, principalement disséminées dans les parties sud-ouest et nord-est de l'emprise, la partie centrale étant moins densément occupée.
- 8 Quatre grandes périodes d'occupation ont été établies. Elles témoignent d'une occupation continue initiée dans la seconde moitié du XVIII^e s. et qui s'est poursuivie jusqu'au XX^e s. Les principales découvertes se rattachent aux installations militaires de l'Arsenal puis de la caserne d'Artillerie. Des vestiges des habitations civiles ont également été mis au jour au sud-ouest de la parcelle (fig. 2).

Fig. 2 – Plan général des vestiges des phases 1, 2, 3 et 4



DAO : J. Ducreux, M. Navetat (Éveha-Hadès).

- 9 Les sondages profonds ouverts en différents points du site ont permis de reconnaître le terrain naturel et le substrat. Il se présente sous la forme d'un tuf altéré d'aspect rocheux et de teinte beige en partie nord-est. Ailleurs, le terrain naturel s'apparente à des couches argileuses souvent mélangées à du sable et comprenant des végétaux décomposés et des coquillages (mangrove). Au sud-ouest du site, un niveau sableux gris contenant de nombreux restes de petits coraux est interprété comme un événement de haute énergie submergeant la frange côtière (tsunami ?). Il recouvre le terrain naturel et précède les différentes occupations des lieux.
- 10 La viabilisation de ce terrain se traduit par un apport de matériaux essentiellement composé de sables et d'argiles dont l'épaisseur varie entre 10 et 40 cm. La céramique piégée dans ces niveaux renvoie à une datation comprise entre la fin du XVIII^e s. et le début du XIX^e s.
- 11 La majeure partie des maçonneries civiles attribuées à la première urbanisation du secteur occupe le sud-ouest de l'emprise (zone 1). Quelques structures mises au jour au nord-est (zone 2) peuvent également être assimilées à cette phase, notamment par leurs techniques de construction.
- 12 Ces maçonneries correspondent, d'après les sources, aux fondations de propriétés civiles. Elles forment en tout deux bâtiments constitués de plusieurs pièces, mais dont le plan reste incomplet. Elles ont des caractéristiques similaires. Elles respectent systématiquement deux axes perpendiculaires, à savoir nord – nord-est / sud – sud-ouest et ouest – nord-ouest / est – sud-est. Elles sont le plus souvent fondées dans des tranchées étroites et mettent en œuvre des blocs de roche volcanique bruts ou grossièrement équarris liés par un mortier sableux.

- 13 Certains murs incluent également des blocs de madrepore, des fragments de terre cuite architecturale ou des poteaux en bois, témoignant probablement d'une élévation en matériaux périssables.
- 14 Le reste de l'emprise paraît avoir servi de cour ou de jardin. Les murs identifiés en partie nord pourraient correspondre à des bordures de chemin ou encore à des délimitations de parcelle.
- 15 Le mobilier associé à cette phase d'occupation évoque une période comprise entre la seconde moitié et la fin du XVIII^e s.
- 16 Comme d'autres secteurs de l'agglomération, ces nouvelles parcelles sont rapidement réservées à des installations militaires. L'arsenal d'artillerie, fondé vers 1782, occupe ainsi les deux tiers nord du terrain étudié, l'extrémité méridionale conservant des habitations. Un nouvel apport de remblais précède sa construction.
- 17 Initialement constitué d'un bâtiment, ce complexe est rapidement développé par trois ailes supplémentaires et par des structures plus légères implantées le long du canal. Ces découvertes sont conformes aux représentations du XVIII^e s.
- 18 Seule une partie de ces constructions a pu être observée, car certains éléments sont extérieurs à l'emprise de fouille et s'étendent sous les actuelles voies de circulation ou sous les bâtiments bordant les parcelles.
- 19 Les édifices sont légèrement décalés par rapport aux habitations civiles. Ils sont ainsi orientés selon deux axes perpendiculaires nord-est/sud-ouest et nord-ouest/sud-est. Leur architecture paraît davantage adaptée à un milieu humide, puisque les fondations les plus profondes s'installent sur des baignoires de bois. Les maçonneries intègrent, tout comme pour la première phase, des matériaux d'origine locale tels que des roches volcaniques (andésite) ou encore des coraux (madrepores). Certains bâtiments présentent des façades sur cour ouvertes reposant sur des piles maçonnées supportant des poteaux de bois.
- 20 Les plans anciens nous permettent de restituer les fonctions des principaux ensembles, à savoir le grand bâtiment de l'arsenal au nord-est, un appentis reconstruit en hangar au sud-est et le bâtiment « des charrons et des charpentiers » au sud-ouest. Le bâtiment des forges venant clôturer l'ensemble au nord-ouest est situé en dehors de l'emprise. D'autres éléments non représentés ont été découverts. Un alignement de piles maçonnées situées le long du canal et associées à un niveau de plancher, témoigne de constructions dont la fonction reste indéterminée. Une structure en bois pourrait correspondre à l'installation de grue, comme l'indique le plan Grandcour de 1783. Enfin, en partie ouest, un ensemble de structures associant bois et maçonneries est assimilable à un lavoir. Peu de canalisations et de caniveaux se rattachent à cette phase de construction. Ce constat s'explique probablement par leurs récupérations ou reprises au cours de la seconde période d'occupation militaire.
- 21 Quelques niveaux de sols apparaissent et il faut également signaler un niveau de circulation disposé parallèlement au canal et conservant des empreintes animales et des ornières laissées par les roues des chariots (fig. 3). Cet aménagement est par la suite rechapé par des rejets de forge, ce qui témoigne de l'important travail du métal présent sur le site.

Fig. 3 – Détail de la vue en plan de l'US 2437

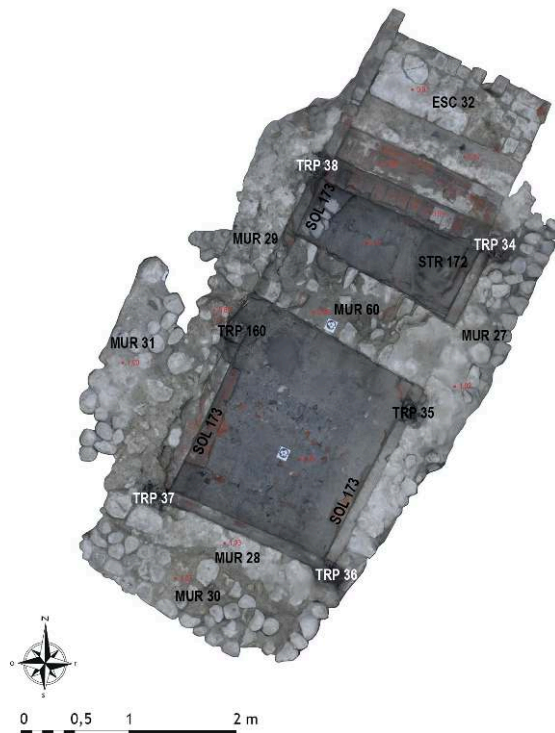


Cliché : Éveha-Hadès.

- 22 Le mobilier en verre et en céramique associé à cette occupation est assez pauvre. Bien plus abondant, le matériel métallique est composé à 90 % des projectiles retrouvés sur le site.
- 23 L'organisation du site change dans le premier quart du XIX^e s. Construite entre 1818 et 1826, une « caserne de l'artillerie et du génie » s'étend à l'emplacement des propriétés civiles. Elle est composée de trois ailes bordées par un trottoir pavé et par un caniveau. Réalisé par Garin en 1826, le Plan des établissements publics du Fort Royal compris entre les rues Saint-Antoine, Bertin, le Carénage et le canal en détaille l'organisation. Il indique que sa partie centrale comprend cantines, ateliers et réfectoires et qu'elle est flanquée par des magasins d'outils et d'habillement. Ses ailes servent de corps de garde et de cachot ; elles accueillent aussi des forges au sud-est et la cantine des officiers au nord-ouest. Elles se raccordent ensuite aux anciens bâtiments. Extérieure à l'emprise fouillée, l'aile nord-ouest est occupée par le directeur, les officiers et les domestiques, tout en accordant une large place au rez-de-chaussée à d'autres forges et aux ateliers travaillant le fer. L'aile orientale regroupe une armurerie, un parc aux affûts, le jardin du directeur, un parc à boulets, des latrines accolées au « grand bâtiment » et un espace associé à la salle d'armes.
- 24 La construction de cette caserne a également entraîné la réorganisation de la partie méridionale du terrain. Le « bâtiment des charrons et des charpentiers » est d'abord amputé de ses extrémités et correspond dorénavant à un atelier en bois dont l'étage sert de salle d'armes. Un lavoir y est ensuite aménagé, avant d'être démantelé, comme le reste de l'édifice, et remplacé par un muret vers le milieu du XIX^e s.
- 25 Au nord-est, le « grand bâtiment » est, selon Garin, affecté à la Direction de l'Artillerie. Pour autant, il sert encore au stockage du bois (à l'est) et des voitures (à l'ouest). La fouille a révélé une partition de l'espace du rez-de-chaussée qui n'apparaît pas sur les plans.

- 26 Ce domaine est ensuite divisé en trois ensembles au cours des années 1860. Étendue à des terrains gagnés sur l'ancien canal, sa partie septentrionale accueille dorénavant les Transports généraux, dont un bâtiment a été mis au jour en partie nord-est du site.
- 27 Ces édifices font régulièrement l'objet de travaux au cours du XIX^e s., notamment pour les adapter à leurs nouvelles fonctions ou pour améliorer leur confort (fig. 4). Des réparations doivent également pallier leur dégradation ou les dégâts provoqués par des séismes.

Fig. 4 – Vue en plan du bâtiment A entièrement fouillé (lavoir)



Cliché et DAO : J. Ducreux, M. Navetat (Éveha-Hadès).

- 28 Les maçonneries ne diffèrent pas, par leur mise en œuvre, de celles de l'arsenal. Un nombre important de structures liées au drainage de l'eau a en revanche été identifié.
- 29 Le verre et la céramique sont peu représentatifs de cette phase d'occupation. Le mobilier métallique est encore une fois largement majoritaire (fig. 5).

Fig. 5 – Vue de détail de la fosse FOS 73 (US 1110)



Cliché : Éveha-Hadès.

- 30 La majeure partie de la direction et de la caserne d'artillerie n'est pas démolie avant les années 1980. La partie orientale de la direction est toutefois démantelée bien avant, entre 1902 et 1925, comme l'indiquent les premiers clichés aériens disponibles. Cette démolition résulte probablement d'un incendie survenu vers 1906.
- 31 Les locaux – une partie du moins – semblent être transformés en école au tournant du xx^e s. Cette institution occupant une des dépendances de la caserne d'artillerie a cessé d'exister en 1902. Les élèves du lycée Victor Schœlcher (ancien « Collège national ») de Saint-Pierre y auraient été accueillis après la destruction de leur établissement par l'éruption de la Montagne Pelée en 1902. Peu de vestiges matérialisent ces événements de la première moitié du xx^e s. En effet, les éléments mis au jour se rapportent essentiellement à des travaux effectués à partir des années 1950.
- 32 Différentes constructions en béton sont implantées sur le site durant cette période.
- 33 Les ailes nord-ouest et sud-est de la caserne sont encore présentes sur un cliché aérien de 1982, date à laquelle la caserne d'artillerie a déjà été transformée en collège Cassien Sainte-Claire. L'ensemble de ces bâtiments a été rasé peu après un nouvel incendie en 1985. Une série de photographies aériennes prises en 1988 illustre l'arasement des lieux. Dans le même temps, de nouveaux édifices sont élevés, en particulier celui qui correspond actuellement à un établissement bancaire et qui occupe l'angle nord de l'îlot urbain (parcelle AR182).
- 34 La fouille préventive du site du Nouvel Hôtel de Police enrichit les connaissances des premières urbanisations de ce secteur, tant pour l'habitat civil que pour l'occupation militaire, et précise leurs évolutions. Elle met notamment en évidence les différents modes de construction et l'adaptation des lieux aux contraintes environnementales.

INDEX

lieux <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtA9QOB3otnt>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtq9rmvQX6ie>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtasZ5N3aE3O>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtCSgHEYgAcm>

nature <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtcjxzOpgs7T>

Année de l'opération : 2015

chronologie <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt9hLpUyQcym>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrti15znJ6Z4o>

AUTEURS

MYLÈNE NAVETAT

Éveha